

# Conditions d'utilisation Ticino Ticket (billet touristique)

## Édition 2025

---



0.	Introduction .....	4
0.1	Abréviations .....	4
1.	Transport public.....	5
1.1	Avertissements préalables .....	5
1.2	Rayon de validité.....	5
1.3	Périmètre de validité de la Communauté tarifaire Arcobaleno.....	6
1.4	Dispositions particulières.....	7
1.4	Facilités de voyage .....	7
<b>1.4.1</b>	<b>Voyageurs à mobilité réduite.....</b>	<b>7</b>
<b>1.4.2</b>	<b>Bagages, poussettes pour enfants, bicyclettes et véhicules pour personnes à mobilité réduite.....</b>	<b>7</b>
1.5	Cas de force majeure .....	7
2.	Transport touristique.....	7
2.1	Avertissements préalables .....	7
2.2	Rayon de validité.....	8
2.3	Périmètre du Ticino Ticket.....	8
2.4	Transport de bicyclettes sur les lignes touristiques.....	9
3.	Attractions touristiques.....	9
3.1	Transport de bicyclettes.....	9
4.	Dispositions générales Ticino Ticket.....	9
4.1	Transport public général .....	9
4.2	Tranches d'âge.....	9
<b>4.2.1</b>	<b>Transport public.....</b>	<b>9</b>
<b>4.2.2</b>	<b>Transport touristique et attractions touristiques .....</b>	<b>10</b>
4.3	Dispositions de voyage sur le transport public.....	10
<b>4.3.1</b>	<b>Voyages internationaux .....</b>	<b>10</b>
<b>4.3.2</b>	<b>Voyages hors du rayon de validité de la CTA .....</b>	<b>10</b>
<b>4.3.3</b>	<b>Transports spéciaux .....</b>	<b>10</b>
4.4	Délivrance du Ticino Ticket (employeurs d'hébergement).....	10
4.5	Remise du Ticino Ticket.....	11
4.6	Layout .....	11
4.7	Durée de validité .....	16
4.8	Changement de classe .....	16
4.9	Remboursements et délivrances supplémentaires .....	16

4.10	<i>Chiens et petits animaux</i> .....	17
4.11	<i>Voyages en groupe</i> .....	17
4.12	<i>Bicyclettes</i> .....	18
5.	<i>Contrôle des titres de transport et sanctions</i> .....	18
5.1	<i>En général</i> .....	18
5.2	<i>Bases légales valables</i> .....	18
5.3	<i>Abus et falsifications</i> .....	18
5.4	<i>Abus par le voyageur</i> .....	19
5.5	<i>Abus par les partenaires* autorisés (hébergeurs autorisés)</i> .....	19
6.	<i>Informations</i> .....	19

## **0. Introduction**

Les hébergeurs qui distribuent le Ticino Ticket sont les premiers interlocuteurs auprès des touristes sur le territoire. Ils sont tenus d'informer de manière détaillée sur les conditions d'utilisation de ce titre de transport.

Les hébergeurs comprennent les hôtels, les auberges de jeunesse et les campings.

### **0.1 Abréviations**

CTA	Communauté tarifaire Arcobaleno
SD	Service direct
TIA	Tarif intégré Arcobaleno
ETP	Entreprise de transport public
ATT	Agenzia turistica ticinese
OTR	Organisation touristique régionale
AT	Attractions touristiques
ETT	Entreprise de transport touristique

# 1. Transport public

## 1.1 Avertissements préalables

Sauf mention contraire, les tarifs suivants s'appliquent :

- le tarif communautaire (T651.17)
- le tarif général des voyageurs (T600)
- les prescriptions concernant le contrôle des titres de transport et le traitement des voyageurs sans titre de transport valable (T600 chiffre 12)
- le tarif des cartes multicourses (T652)
- le tarif des abonnements généraux, demi-tarif (T654)
- les prescriptions internes des entreprises de transport participantes.

## 1.2 Rayon de validité

Le Ticino Ticket est valable sur les lignes ferroviaires, ainsi que sur les lignes urbaines et régionales de transport public dans le Tessin et la région de Moesa par les ETP suivantes :

Sigle ETP	Code	Entreprise de transport
ABL	862	Autolinee Bleniesi SA*
AMSA	736	Autolinea Mendrisiense SA
ARL	858	Autolinee Regionali Luganesi SA
PAG	801	CarPostal Suisse SA* et**
FART	049	« Ferrovia Centovallina » Locarno – Camedo – Domodossola**
FART Auto	817	Autolinee Regionali Ticinesi
CFF	011	Chemins de fer fédéraux suisses et TILO **
FLP	047	Ferrovie Luganesi SA
SNL Auto	737	Società Navigazione del Lago di Lugano SA (Bus)
SNL Bateau	188	Società Navigazione del Lago di Lugano SA, lac Verbano ligne 351 Locarno-Magadino-Tenero
TPL	955	Trasporti Pubblici Luganesi SA

\* pour les lignes touristiques, voir le point 2.2

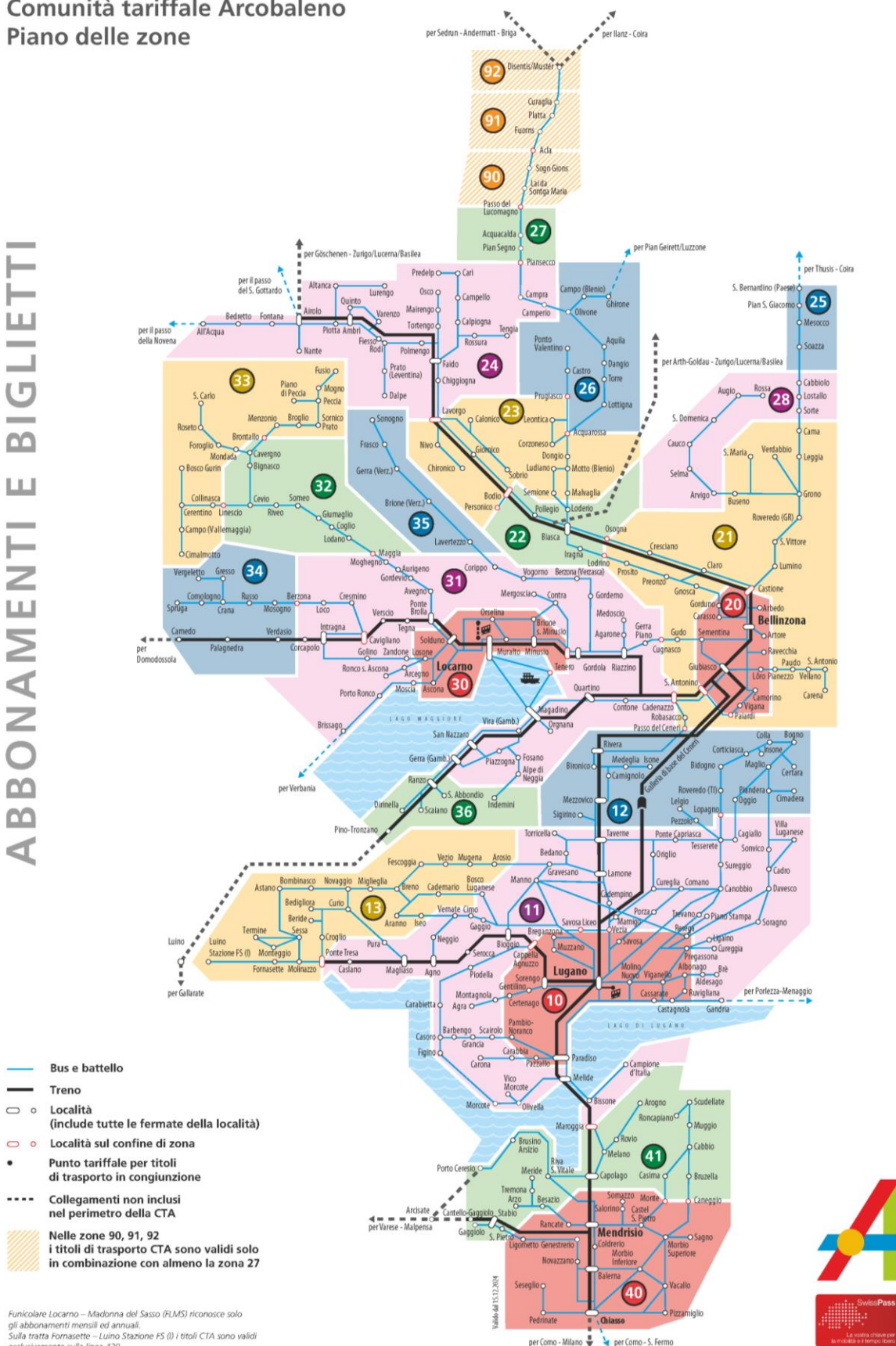
\*\* seulement jusqu'à la frontière

### 1.3 Périimètre de validité de la Communauté tarifaire Arcobaleno

Le périmètre de validité du tarif TIA est illustré sur la carte ci-après.

#### Comunità tariffale Arcobaleno Piano delle zone

ABBONAMENTI E BIGLIETTI



Source : [arcobaleno.ch](http://arcobaleno.ch)

## **1.4 Dispositions particulières**

### **1.4 Facilités de voyage**

En cas de possession de plusieurs facilités de voyage, il est de la responsabilité directe du détenteur d'évaluer la facilité la plus avantageuse à utiliser.

#### **1.4.1 Voyageurs à mobilité réduite**

Les voyageurs avec un handicap domiciliés en Suisse dès l'âge de 6 ans qui, sur la base d'un « certificat médical », doivent être accompagnés d'une personne et/ou d'un chien guide d'aveugle ou d'un chien d'assistance lors de leurs déplacements, peuvent prétendre à des facilités de voyage pour voyageurs avec un handicap (carte d'accompagnement, délivrée sur le SwissPass).

Pour ses voyages en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>e</sup> classe, l'ayant droit est autorisé à être accompagné gratuitement par une personne, un chien d'aveugle ou d'un chien d'assistance, ou les deux. Dans ce cas, le voyageur à mobilité réduite ou la personne accompagnante doit posséder un titre de transport valable et payé.

Pour chaque légitimation, une seule personne au maximum voyage gratuitement. Pour chaque accompagnateur, un seul voyageur avec un handicap peut utiliser la facilité de voyage. Les facilités de voyage peuvent être revendiquées seulement sur présentation de la carte d'accompagnement selon le T600.

À cet égard, le Ticino Ticket est considéré comme un titre de transport valable.

#### **1.4.2 Bagages, poussettes pour enfants, bicyclettes et véhicules pour personnes à mobilité réduite**

Pour les dispositions particulières relatives aux « Bagages, poussettes pour enfants, bicyclettes et véhicules pour personnes à mobilité réduite », se reporter aux dispositions générales du T651.17 et, en l'absence de réglementation, aux dispositions du T600.

## **1.5 Cas de force majeure**

En cas de force majeure, le transport n'est pas garanti, même en cas de réservation.

## **2. Transport touristique**

### **2.1 Avertissements préalables**

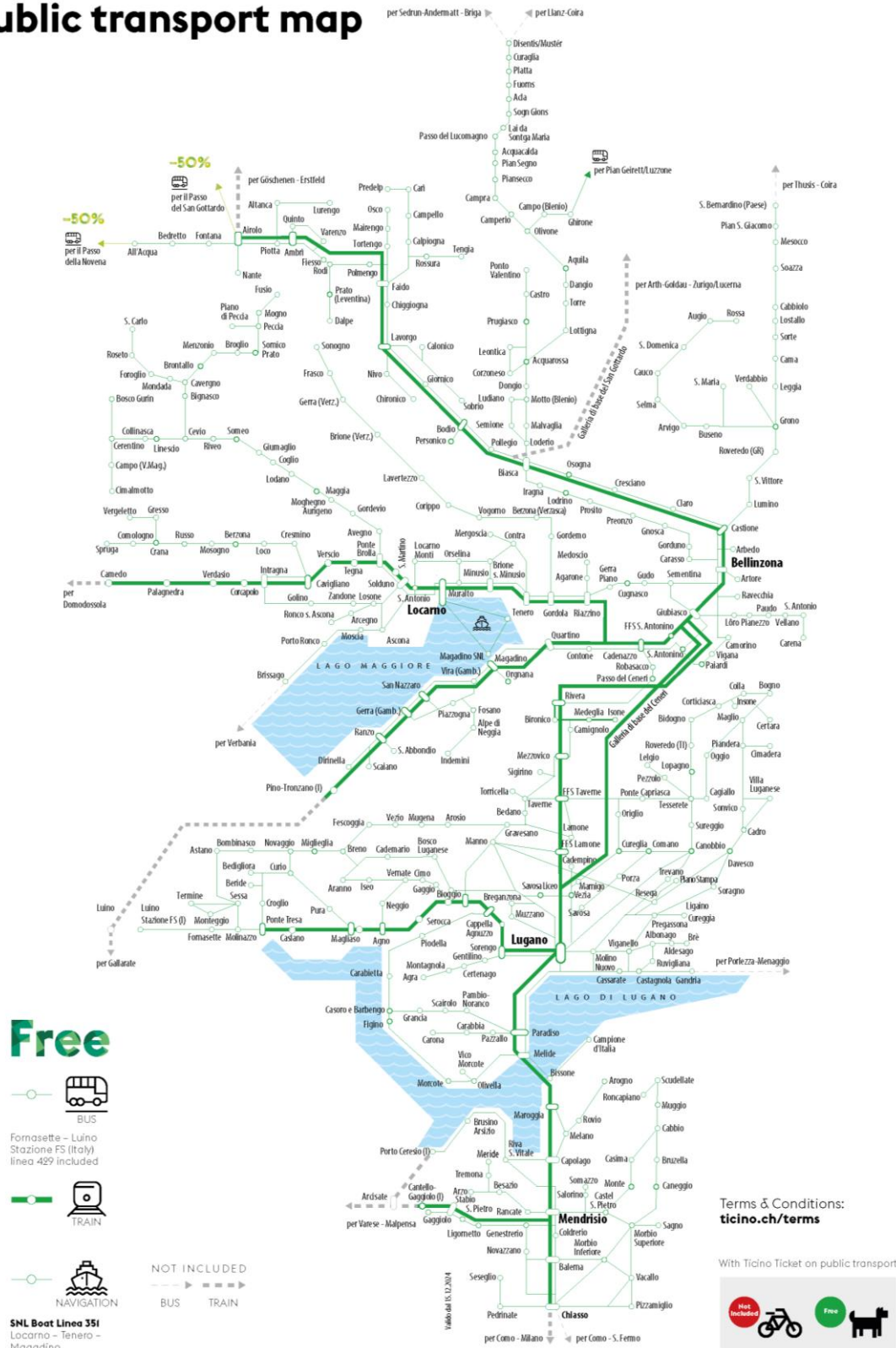
Les ETP qui adhèrent à la CTA ne reconnaissent pas automatiquement le Ticino Ticket sur leurs lignes touristiques mais font l'objet d'accords particuliers.

## 2.2 Rayon de validité

Le Ticino Ticket est reconnu sur les lignes touristiques aux conditions indiquées décrites au point 2.3.

## 2.3 Périmètre du Ticino Ticket

### Public transport map





## **2.4 Transport de bicyclettes sur les lignes touristiques**

Le transport de bicyclettes sur les lignes touristiques est exclu de l'offre Ticino Ticket ; pour en savoir plus sur les limitations spécifiques, il convient de s'informer auprès de l'agence qui assure le service concerné.

## **3. Attractions touristiques**

### **3.1 Transport de bicyclettes**

Le transport de bicyclettes sur les attractions touristiques est exclu de l'offre Ticino Ticket ; pour en savoir plus sur les limitations spécifiques, il convient de s'informer auprès de l'attractions touristique qui assure le service concerné.

## **4. Dispositions générales Ticino Ticket**

### **4.1 Transport public général**

Le Ticino Ticket, délivré sur la base des présentes conditions, est un titre de transport communautaire spécial.

Le Ticino Ticket (dans ses deux formats : digital et papier) doit être conservé jusqu'à la fin de la validité.

Les voyageurs qui voyagent hors du rayon de validité du Ticino Ticket doivent se munir d'un titre de transport valable.

### **4.2 Tranches d'âge**

#### **4.2.1 Transport public**

Dans le cadre du transport public, les tranches d'âge suivantes s'appliquent aux voyageurs.

0 à 5,99 ans : Enfants en bas âge	Voyagent gratuitement
6 à 15.99 ans : Enfants	Voyagent avec Ticino Ticket
À partir de 16 ans : Adultes	Voyagent avec Ticino Ticket

#### **4.2.2 Transport touristique et attractions touristiques**

Les conditions spécifiques à chaque partenaire s'appliquent.

### **4.3 Dispositions de voyage sur le transport public**

Les prescriptions générales des tarifs reportées au point 1.1 : Avertissements préalables s'appliquent.

#### **4.3.1 Voyages internationaux**

Le Ticino Ticket est valable pour le trajet à l'intérieur de la CTA et uniquement entre les arrêts situés dans le périmètre de la commune.

Ex : départ de Bellinzona et arrêt à Lugano (ou vice versa). Le Ticino Ticket peut être utilisé dans le trajet.

Ex : départ de Lugano avec destination Milan (sans arrêt à Chiasso). Le Ticino Ticket ne peut pas être utilisé, vous devrez donc acheter un billet normal entre Lugano et Milan.

Ex : départ de Lugano avec destination Milan (avec arrêt à Chiasso). Le Ticino Ticket ne peut être utilisé que jusqu'à Chiasso. Pour le trajet restant, vous devrez acheter un billet normal.

#### **4.3.2 Voyages hors du rayon de validité de la CTA**

Le Ticino Ticket est valable pour le trajet à l'intérieur de la CTA et uniquement entre les arrêts situés dans le périmètre de la commune.

Ex : départ à Bellinzona et arrêt à Lugano (ou vice versa). Le Ticino Ticket peut être utilisé dans le cadre de l'itinéraire.

Ex : départ à Bellinzona et arrêt à Airolo (ou vice versa). Le Ticino Ticket peut être utilisé dans le cadre de l'itinéraire.

Ex : départ à Bellinzona et arrêt à Arth Goldau (ou vice versa). Le Ticino Ticket ne peut pas être utilisé, vous devrez donc acheter un billet normal pour l'ensemble du trajet.

#### **4.3.3 Transports spéciaux**

Le Ticino Ticket n'est pas accepté comme titre de transport sur les trains et sur les autobus spéciaux affrétés par des tiers.

### **4.4 Délivrance du Ticino Ticket (employeurs d'hébergement)**

Le Ticino Ticket est exclusivement délivré par les hébergeurs autorisés.

Il est absolument interdit de vendre, de demander une rémunération ou d'appliquer un supplément pour l'émission et/ou l'impression du Ticino Ticket (que ce soit en format digital ou papier). L'ensemble du processus d'émission et de délivrance physique du Ticino Ticket doit être offert gratuitement à tous les hôtes.

La saisie manuelle du Ticino Ticket, sauf autorisation préalable et explicite de la part de l'ATT et de la CTA, est strictement interdite. Le voyageur qui possède un Ticino Ticket saisi manuellement est passible d'une amende ; de même, l'hébergeur est passible de l'exclusion du projet.

L'employeur d'hébergement est autorisé à imprimer le Ticino Ticket à son client exclusivement au moment du check-in. Il n'est pas permis d'envoyer le Ticino Ticket sous forme de papier avant l'arrivée de son hôte.

L'employeur d'hébergement est tenu de proposer activement et de générer un Ticino Ticket pour chaque hôte (à partir de 6 ans) pendant toute la durée du séjour.

L'employeur d'hébergement ne peut s'abstenir de générer le Ticino Ticket que si le client exprime sans équivoque l'intention de renoncer au Ticino Ticket.

L'utilisation du Ticino Ticket par le personnel de Ticino Tourisme, les Organisations Touristiques Régionales (ORT) et les partenaires autorisés (hébergeurs autorisés) est exclue.

L'utilisation du Ticino Ticket par les membres de leur famille (ou par des personnes n'ayant pas droit) pour des voyages dans la plage de validité du CTA est également exclue.

#### **4.5 Remise du Ticino Ticket**

Le Ticino Ticket est considéré comme valable uniquement à partir de l'enregistrement du touriste (effectué dans un établissement d'hébergement autorisé) jusqu'au dernier trajet du jour du check out.

#### **4.6 Layout**

Le Ticino Ticket est délivré soit sous la forme d'un billet nominatif spécial imprimé sur papier blanc, soit sous forme électronique au format PDF (directement auprès de l'hôtelier et en couleur ou en noir et blanc), soit sous sa forme digitale dans le Travel Companion (Progressive Web App) ou sauvegardé dans le porte-monnaie de votre smartphone.

Le Ticino Ticket est valable comme billet journalier de 2<sup>e</sup> classe, dans toutes les zones, pour la période indiquée sur celui-ci. Le Ticino Ticket n'est ni cessible ni transférable.

En cas de départ anticipé, l'hébergeur doit retirer le Ticino Ticket et le détruire immédiatement.

Les données suivantes doivent obligatoirement être imprimées sur le Ticino Ticket :


- Les données du titulaire (prénom, nom et date de naissance complète)
- Code FQ : 801 (2.)(CG)(V)(SPEZ)(2)/2a cl. / Tutte le zone
- Période de validité (check in et check out)
- Ticket ID univoque (contrôle)
- QR code des transports publics
- Nom de la structure

Pour plus de détails, reportez-vous à l'exemple de mise en page qui figure ci-après  
Papier, pour 2025 (exemple "agrandi" pour une vue détaillée) :



Le Ticino Ticket au format A4 en PDF (pour plus de détails, reportez-vous à l'exemple de mise en page qui figure ci-après) :

# Ticino Ticket



**IT** Grazie al **Ticino Ticket** puoi utilizzare gratuitamente tutti i mezzi di trasporto pubblico: **ticino.ch/publictransport**. Il Ticino Ticket è **valido dal check-in** fino alla mezzanotte del giorno del check-out. Scopri inoltre tutti i partner turistici convenzionati e le rispettive riduzioni sul sito **ticino.ch/partner**. Mostra il Ticino Ticket per ottenere gli sconti.


**DE** Mit dem **Ticino Ticket** können Sie die öffentlichen Verkehrsmittel gratis nutzen: **ticino.ch/publictransport**. Das Ticino Ticket ist **vom Check-in** bis Mitternacht am Tag des Check-outs gültig. Entdecken Sie zudem alle touristischen Partner und die jeweiligen Ermäßigungen auf der Website **ticino.ch/partner**. Zeigen Sie das Ticino Ticket vor, um die Rabatte zu erhalten.


**FR** Grâce au **Ticino Ticket** vous pouvez utiliser gratuitement les transports publics : **ticino.ch/publictransport**. Le Ticino Ticket est **valable depuis le check-in** jusqu'à minuit le jour du check-out. Découvrez aussi tous les partenaires touristiques affiliés et les réductions respectives sur le site **ticino.ch/partner**. Montrez le Ticino Ticket pour obtenir les réductions.

**EN** **Ticino Ticket** gives you public transport for free: **ticino.ch/publictransport**. The Ticino Ticket is **valid from check-in** until midnight on the day of check-out. Discover all the affiliated tourist partners and the respective reductions on the website **ticino.ch/partner**. Show the Ticino Ticket to get discounts.

---

SPONSOR
PARTNER
UFFICIO PER LO SVILUPPO ECONOMICO





 

 Dipartimento delle finanze e dell'economia  
Divisione dell'economia


---

ORGANIZZAZIONI TURISTICHE REGIONALI













---

**Public Transport | Free**








**Jonathan Muster - Beispiel**  
01/05/1970  
Hotel Ticino Ticket - Test  
Check-in: 07/01/2025  
Check-out: 20/01/2025  
Ticket: 6933 7627 2071


**801 (2.) (TK) (V) (SPEZ) (2)**  
**2cl. / Tutte le zone.**   



Titolo di trasporto non rimborsabile, **non cedibile a terzi** e da presentare in caso di controllo.  
Fahrkarte nicht übertragbar, keine Rückerstattung und auf Verlangen vorweisen.  
Titre de transport non remboursable, **non transmissible**, à présenter en cas de contrôle.  
Non-transferable personal ticket, not refundable, to be presented upon demand.  
Terms and Conditions: [ticino.ch/terms](http://ticino.ch/terms)

**Partner | Free -30% -20%**

[ticino.ch/partner](http://ticino.ch/partner)

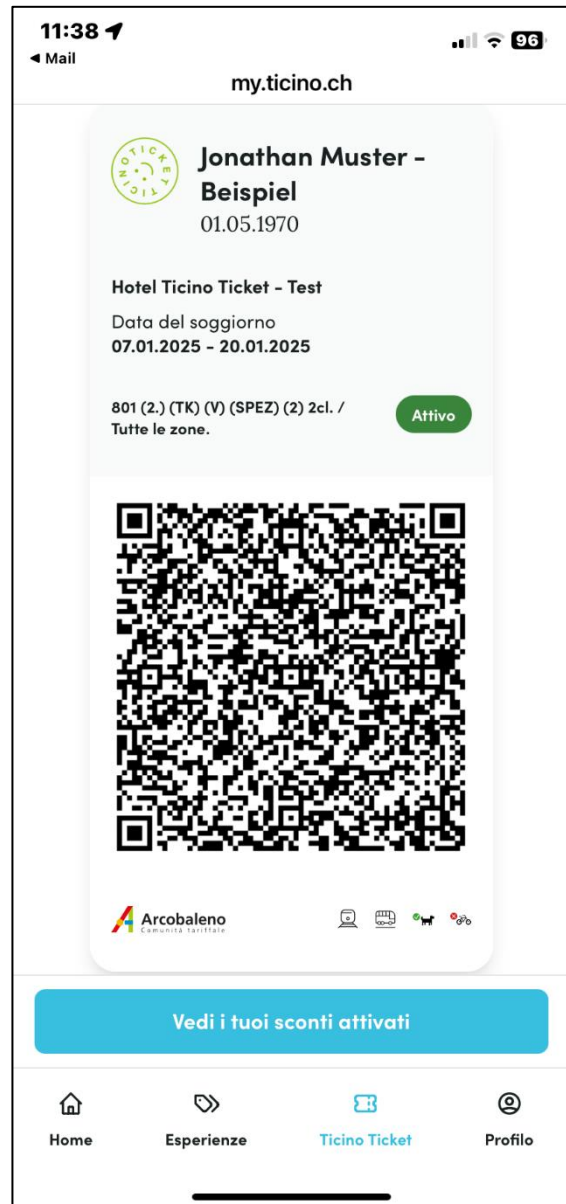
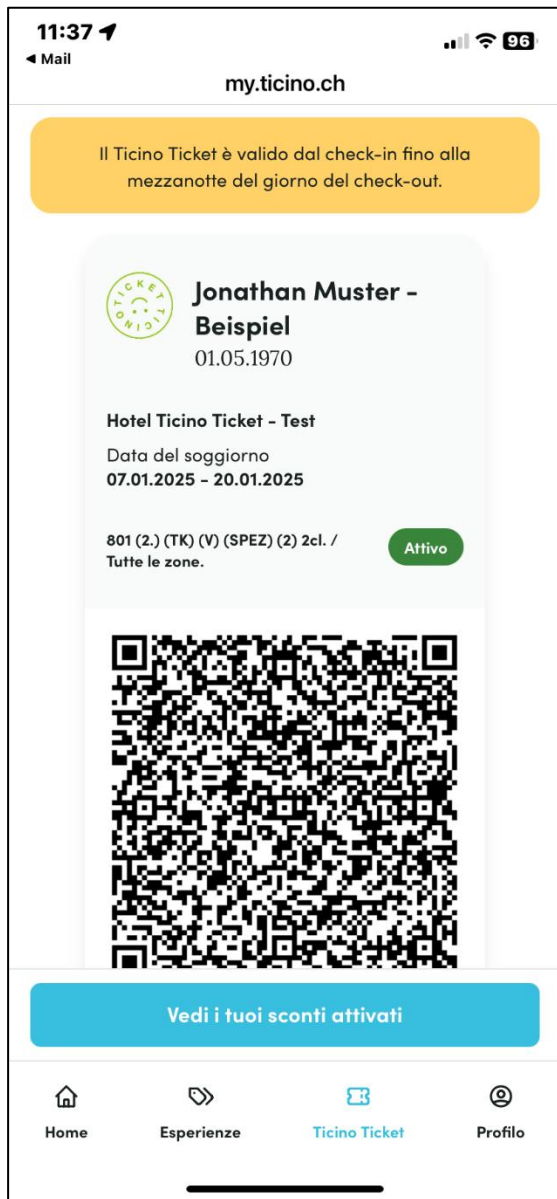


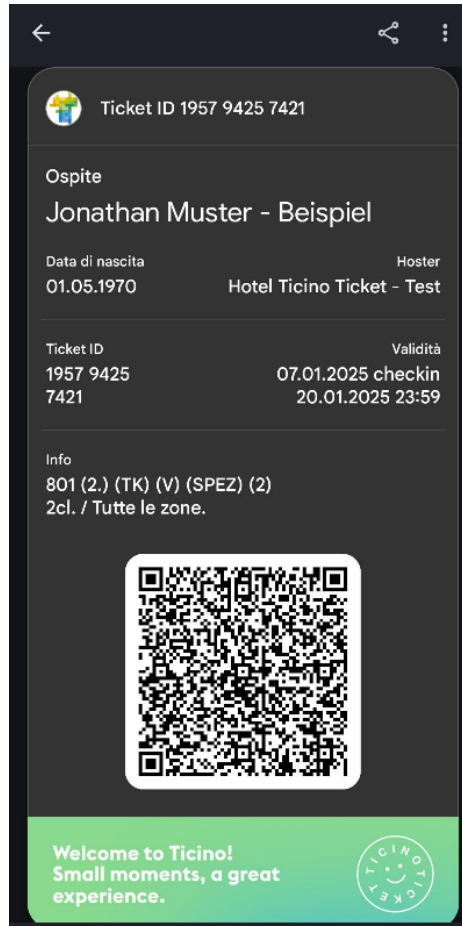
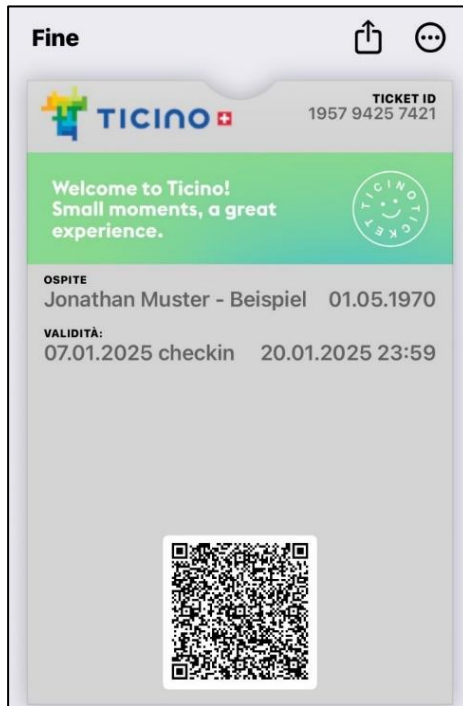
Édition : janvier 2025

page - 13 -

Version dans le Travel Companion (PWA Guest) sur smartphone :



Version wallet Android et iOS sur smartphone :



#### **4.7 Durée de validité**

Le Ticino Ticket est valable pour toute la période de séjour imprimée sur le billet. Dans les limites de la durée de validité du Ticino Ticket, le voyageur peut interrompre et reprendre le voyage à sa guise.

La durée maximale du Ticino Ticket est de 14 jours successive. À l'échéance des 14 jours, pour les séjours d'une durée supérieure, il conviendra d'émettre un nouveau Ticino Ticket.

#### **4.8 Changement de classe**

Le Ticino Ticket est délivré uniquement en 2<sup>e</sup> classe.

Pour utiliser la 1<sup>e</sup> classe avec le Ticino Ticket, il convient d'être en possession du billet de changement de classe à plein tarif.

Les titulaires d'un abonnement demi-tarif doivent acheter un changement de classe à prix réduit. En cas de contrôle, l'abonnement demi-tarif et le changement de classe doivent être présentés en même temps que le Ticino Ticket.

Dans les transports sans 1<sup>ère</sup> classe, le billet de 1<sup>ère</sup> classe vaut également pour la 2<sup>e</sup> classe (sans droit de remboursement).

#### **4.9 Remboursements et délivrances supplémentaires**

Le Ticino Ticket n'est pas remboursable.

Tous les titres de transport TIA achetés à la place d'un Ticino Ticket oublié ou perdu ne peuvent pas être remboursés.

Un Ticino Ticket supplémentaire peut être délivré par les hébergeurs uniquement dans les cas suivants :

- vol
- perte
- usure
- réduction ou extension de l'hébergement après retrait du Ticino Ticket délivré précédemment
- après la période de validité maximale de 14 jours

Toute la procédure de délivrance du Ticino Ticket supplémentaire doit être proposée gratuitement par les hébergeurs.

Le Ticino Ticket ne donne pas droit au remboursement des billets du service direct (SD) et du service international.



## **4.10 Chiens et petits animaux**

Par dérogation au T651.17, les chiens peuvent être transportés gratuitement si le propriétaire possède un Ticino Ticket.

Pour voyager gratuitement, les animaux, les cages, les paniers ou les autres contenants ne doivent pas occuper une place assise.

Les chiens qui voyagent en 1<sup>ère</sup> classe paient le prix réduit de la 2<sup>e</sup> classe.

Le propriétaire doit respecter les dispositions de la loi sur les chiens suivantes :

- Le propriétaire est tenu d'adopter les précautions requises pour que l'animal ne puisse pas s'échapper ou nuire aux personnes ou aux autres animaux ;
- Dans les lieux fréquentés par le public ou par d'autres animaux, les chiens doivent toujours être tenus en laisse et, si la situation l'exige, munis de muselière.

Pour les autres dispositions, se reporter à la loi fédérale / cantonale sur le traitement des chiens.

## **4.11 Voyages en groupe**

Pour les personnes qui voyagent en groupe munies du Ticino Ticket, les dispositions des tarifs indiquées au point 1.1.

### **Avertissements préalables s'appliquent.**

Pour les groupes composés de plus de 10 personnes, il est obligatoire d'en effectuer l'annonce aux entreprises concernées par le voyage, avec un préavis d'au moins deux jours ouvrés. L'entreprise n'est pas obligée d'accepter les réservations.

Les groupes scolaires et de jeunes (par ex. les explorateurs) doivent être obligatoirement accompagnés par un surveillant responsable (âgé d'au moins 16 ans).

Même en cas de réservation, il n'existe aucune garantie de la disponibilité d'une place assise.

Le Ticino Ticket ne garantit pas une place assise, mais il garantit le transport.

Dans le cas où les places assises sont toutes occupées, mais que le moyen de transport a encore la capacité autorisée pour le transport debout, le groupe peut être transporté. Si la capacité totale autorisée du moyen de transport est atteinte, il est interdit de monter à bord, et il convient d'attendre le moyen de transport suivant.

Les chiens des voyageurs de groupe qui voyagent en 1<sup>ère</sup> classe paient le prix réduit de la 2<sup>e</sup> classe.

## **4.12 Bicyclettes**

Le Ticino Ticket n'est pas valable pour le transport de bicyclettes. Pour transporter une bicyclette, il convient d'acheter un titre de transport à prix réduit.

Le transport de la bicyclette peut être exclu ou limité. Les dispositions des ETP spécifiques et du TIA 651.17 s'appliquent.

## **5. Contrôle des titres de transport et sanctions**

### **5.1 En général**

Le Ticino Ticket doit être spontanément présenté pour vérification au personnel chargé du contrôle.

Le voyageur qui ne possède pas le Ticino Ticket ou un autre titre de transport valable doit acheter le titre de transport avant d'entreprendre le voyage.

En cas de contrôle, les voyageurs « sans titre de transport valable » paient intégralement le supplément :

- la première fois CHF 90.00 + le prix du transport forfaitaire CHF 10.00
- la deuxième fois CHF 130.00 + le prix du transport forfaitaire CHF 10.00
- la troisième fois CHF 160.00 + le prix du transport forfaitaire CHF 10.00

Sinon, s'appliquent les instructions et les exigences du T600 « Dispositions du tarif annexe commun pour le service direct national et les communautés » et du 651.17 « Communauté tarifaire Arcobaleno ».

### **5.2 Bases légales valables**

La loi fédérale sur le transport de voyageurs, 745.1 et l'ordonnance correspondante 745.11 s'appliquent. S'appliquent les instructions et les exigences du T600 « Dispositions du tarif annexe commun pour le service direct national et les communautés » (cap. 12 « Voyageurs sans titre de transport valable / abus, falsification »).

### **5.3 Abus et falsifications**

En cas d'utilisation abusive ou de falsification du Ticino Ticket, les règles internes de l'ETP sur lequel l'abus a été constaté s'appliquent. Toutefois, dans tous les cas, le supplément de CHF 100.00 pour abus et de CHF 200.00 pour falsification (indiqué au chiffre 12.7.3.1 du T600) est collecté. Les mesures pénales sont réservées.

Le Ticino Ticket est considéré comme falsifié s'il est établi de manière non conforme, s'il est modifié, s'il est complété ou manipulé, ou s'il présente des ratures.

Un Ticino Ticket utilisé abusivement ou falsifié doit être retiré.

## **5.4 Abus par le voyageur**

Un abus est constaté lorsqu'un voyageur :

- utilise un Ticino Ticket délivré au nom d'une autre personne ;
- essaie de toute évidence d'éviter le contrôle
- fournit des indications fausses ou périmées sur son identité.

Les actions suivantes sont également considérées comme des abus et/ou des falsifications :

- L'utilisation anticipée du Ticino Ticket avant son arrivée dans le lieu d'hébergement,
- L'utilisation personnelle du Ticino Ticket par le personnel de Ticino Turismo, des Organisations Touristiques Régionales (OTR) et des partenaires autorisés (par exemple les employeurs d'hébergement)
- L'utilisation du Ticino Ticket par les membres de la famille (ou par des personnes n'ayant pas droit) pour des voyages dans la plage de validité de la CTA

## **5.5 Abus par les partenaires\* autorisés (hébergeurs autorisés)**

En cas d'abus de la part d'un partenaire\* autorisé la surtaxe sera facturée à cet employeur.

Les cas suivants sont considérés comme des abus de la part du fournisseur d'hébergement

- l'envoi du Ticino Ticket en format papier ou pdf (totalement rempli et valide) à l'utilisateur avant son arrivée dans la structure d'hébergement
- la délivrance du Ticino Ticket au personnel de Ticino Turismo, des organisations touristiques régionales (RTO) ou des partenaires autorisés (par exemple, les employeurs des structures d'hébergement), à moins qu'ils ne passent la nuit dans la structure d'hébergement en tant que touristes
- la délivrance du Ticino Ticket aux membres de la famille de la personne concernée ou à toute personne n'y ayant pas droit.

L'ATT et/ou le CTA se réservent le droit d'exclure la structure d'accueil à la suite de signalements d'abus répétés ou d'abus jugés graves par eux.

## **6. Informations**

[www.arcobaleno.ch](http://www.arcobaleno.ch)

[www.cff.ch](http://www.cff.ch)

[ticino.ch/ticket](http://ticino.ch/ticket)